

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Location (LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE, HORS DE CES DÉPARTEMENTS, ÉTRANGER), Duration (Trois mois, Six mois, Un an), and Price (5, 8, 10, 15, 18, 24, 30, 48).

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON. ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement à Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

M. PARNELL EN PRISON

Les événements extérieurs ne doivent pas nous trouver indifférents. Il y a des leçons à recevoir partout. Ce qui se passe en Angleterre est d'un puissant intérêt.

L'Irlande est une nation martyre; elle est vouée au malheur: c'est la terre qu'on romie. Elle a toujours été traitée ainsi. C'est une tradition lâche qui se perpétue. Son sol a servi d'appoint aux rois qui voulaient récompenser leurs serviteurs. Elle n'a jamais senti peser que la lourde botte du conquérant.

Mais ce pauvre homme travaille. Il arrose de ses sueurs des champs immenses. Et la récolte toute entière ne suffit pas toujours à payer le loyer. Ce paysan se fâche; il ne veut plus être bête de somme. Il proteste à sa manière, à la manière des ignorants: il attend son maître au coin d'un champ et il le tue.

L'Angleterre, l'égoïste Angleterre, n'a point compris qu'il y avait par là quelque chose à faire de grand et de beau. Elle a d'abord employé la force, mais le règne de la force n'est pas éternel. Elle a fait une loi: la loi de coercition. C'était un défi jeté à l'Irlande. Alors s'est formée la Land-League. C'est la ligue des oppresseurs contre les opprimés. Les Irlandais avaient trouvé un chef, éloquent et digne: M. Parnell.

M. Parnell vient d'être arrêté. Le premier ministre de Sa Majesté la reine d'Angleterre, impératrice des Indes, a commis une lourde faute. L'Angleterre devait son apparente tranquillité à la forme libérale de son gouvernement. Jusqu'alors, la tribune était libre, la presse était libre. Le droit de réunion était libéralement octroyé. Il était permis de discuter les affaires du pays en plein air; les meetings corrigeaient la Constitution. M. Parnell arrêté, c'est la liberté de la presse, la liberté de la tribune, la liberté de réunion confisquées. C'est une révolution gouvernementale qui pourrait amener une révolution générale. L'arbitraire est une pente fatale. Après M. Parnell, M. Gladstone vient de jeter en prison MM. Dillon, O'Kelly et Lexton, députés de Sligo; Quian, secrétaire de la ligue agraire. M. Healy devait être arrêté aussi, mais,

prévenu à temps, il a pu échapper à la police.

L'acte que vient d'accomplir le premier ministre, sera funeste à la royauté anglaise. Le peuple ne la supportait que pour ses dehors libéraux. Il reste atterré devant cet acte de violence inouïe. A ce point que MM. Bright et Chamberlain, membres du gouvernement, honteux des conséquences d'une semblable arrestation, rentrent dans la vie privée.

En Irlande l'agitation augmente. On crie: « Vive la République Irlandaise! » On jure de ne pas payer les loyers tant que M. Parnell sera emprisonné. Nos journaux conservateurs sont heureux de cette arrestation; nos modérés aussi. Ils sont dans leurs rôles. Ces hommes qui parlent aux foules le langage du droit et de la justice, sont dangereux. Ils sont dangereux, ceux qui préchent pour la liberté. Quoi, un pays souffrir de la famine fait périr ses habitants par milliers. Quand les pommes de terre manquent, on ne mange pas en Irlande.

C'est la loi des lords. Cette province est écorchée d'impôts de toutes sortes. C'est la misère qui règne en maîtresse sous ces pauvres cabanes. Un député, le leur, demande la réduction des loyers. Les propriétaires fonciers refusent. Ils font une loi despotique. Et M. Parnell ose protester. C'est un fénelian. Il a bravé le gouvernement: il n'a que ce qu'il mérite. Tel est le langage des journaux modérés. La répression a des charmes pour eux, toujours assez adroits pour n'être jamais compromis.

Défendre les faibles, mérite un cruel châtimement. C'est l'opinion de ceux qui se rangent du côté des forts.

Cet acte d'odieuse arbitraire a soulevé l'Angleterre. C'est ainsi que les révolutions commencent. La Grande-Bretagne va l'apprendre peut-être. Il y a chez elle un diction qui s'exprime ainsi: « Ne touchez pas à la reine! » On devrait ajouter: « Ne touchez pas au vieux système gouvernemental. » C'est un édifice de granit, mais de plusieurs blocs. Il a été ébranlé dans sa base.

M. Parnell et ses corrégionnaires en prison, c'est le vieux droit féodal, l'antique principe monarchique foulé aux pieds. C'est l'Angleterre soulevée et peut-être l'Irlande sauvée.

M. Gladstone a été funeste à la royauté, il a fait le premier pas vers l'arbitraire, il est maintenant pris dans l'engrenage, il n'en sortira plus. Il est condamné à frapper sans cesse, et sans cesse à ébranler l'édifice déjà compromis de la monarchie anglaise.

Il circule par toute l'île un grand vent de liberté. On prononce le mot de République, l'Irlande est moins calme que jamais, M. Gladstone, lui, si habile, a commis une lourde faute; il s'est rendu impopulaire, même à Londres. La révolte ne s'apaisera que moins en Irlande. Et les esprits libéraux, mais en dehors des idées modernes, si nombreux dans ce pays, songent, avec tristesse, que M. Gladstone, étant au pouvoir, M. Parnell est en prison. Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

LES JOURNAUX

Paris, 18 octobre. — La Justice déclare que l'Assemblée nationale est constitutionnellement souveraine; une fois réunie personne ne peut limiter son action. — La République française déclare, au sujet de la réunion du Tivoli-Vauxhall, que le jour où les anarchistes voudront passer de leurs cris épileptiques à des actes et diriger leurs processions vers l'Élysée, le Luxembourg ou le Palais-Bourbon, ils apprendront à leurs dépens que le gouvernement de la République est décidé à maintenir l'ordre.

— Le XIX^e Siècle ne demande pas de restriction au droit de réunion, mais il voudrait que les délits d'injure et de diffamation fussent poursuivis.

— La Paix déclare qu'il n'est aucune des injures prononcées au Tivoli-Vauxhall contre le gouvernement qu'on ne puisse aisément retrouver dans les journaux de la droite ou dans les discours de ses orateurs. Pourquoi le parti conservateur se plaint-il que son exemple soit suivi? — Le Rappel dit que si, nous ayant donné le suffrage universel et la liberté, la République n'avait pas supprimé le droit à l'insurrection, ce serait une déception et un avortement.

— Plusieurs journaux ont annoncé que le président de la République devait avoir une nouvelle entrevue cette semaine avec M. Gambetta.

Cette nouvelle mérite confirmation. Le Petit Journal assure, en effet, que la situation politique ne peut et ne doit plus maintenant être modifiée qu'après le grand débat devant les Chambres.

LES RÉCIDIVISTES

Paris, 18 octobre. Enfin! M. Cazot présentera un projet de loi sur les récidivistes qui sera déposé à la rentrée de la Chambre.

M. Camescasse a presque terminé le travail préparatoire de statistique, des individus tombant sous l'application de la loi qui aurait un effet rétroactif.

Le système adopté est celui-ci: Le meurtrier sera déporté après une nouvelle condamnation; le voleur après deux condamnations; le vagabond après quatre.

En Irlande

Les Troubles à Dublin Dublin, 18 octobre.

Les troubles ont continué la nuit dernière à Dublin, et sur plusieurs points, il y a eu plusieurs blessés. Un régiment de la garnison de Chatam a reçu l'ordre de partir immédiatement pour Dublin. Une partie de la corporation de Dublin a adopté une résolution demandant le droit de cité pour M. Parnell.

Les Troubles à Limerick Limerick, 18 octobre.

Les désordres continuent. Dans la soirée, la foule a lancé des pierres à la police, qui a fait feu. Il y a eu plusieurs blessés.

Les autorités locales ont demandé télégraphiquement des renforts.

Le meeting de Londres Londres, 18 octobre.

Hier, dans l'après-midi, un meeting auquel ont assisté 4,000 personnes a été tenu à Clerkenwell-Green, sous les auspices de la fédération démocratique, pour protester contre l'arrestation de M. Parnell et des autres personnages marquants de la Land League.

On y a voté une résolution condamnant les procédés arbitraires et tyranniques du gouvernement.

Le gouvernement prend des mesures de précaution contre les troubles qui peuvent surgir sur tous les points de l'Irlande.

Le bureau central de la Ligue Londres, 18 octobre.

Le bureau central de la Ligue agraire a été transféré de Dublin à Liverpool, d'où M. Arthur O'Connor, député, dirige les affaires de la Ligue.

Les Troubles Dublin, 18 octobre.

Deux régiments sont partis de Londres pour l'Irlande sur les ordres du chancelier.

Le nom de M. Parnell a été rayé, par ordre du gouvernement, de la liste des juges de paix du comté de Wicklow.

À Dublin, le tumulte s'est renouvelé cette nuit, la foule a attaqué les bureaux du Irish Time et du Mail-And Express dont elle a brisé les vitres. Après minuit la police a dû se replier devant une pluie de pavés.

Sir Forster a répondu au maire de Dublin et à une députation lui reprochant l'émeute du peuple par les violences de la police, que la police obéirait suivant les ordres reçus et agirait de même à l'avenir.

DERNIÈRES NOUVELLES

Dublin, 18 octobre.

La corporation municipale de Dublin, à la majorité de 16 voix contre 8, a accordé le droit de bourgeoisie à M. Parnell.

À Limerick, la police a été lapidée quand elle conduisait en prison le trésorier de la section de la Ligue.

Après son incarcération, la police a chargé la foule. La troupe a fait feu et blessé plusieurs personnes, notamment une jeune dame.

INTÉRIEUR

Paris, 18 octobre.

PROJET DE RÉORGANISATION JUDICIAIRE

On assure que M. Gambetta aurait l'intention, s'il prend la présidence du Conseil, de saisir le Sénat du projet de réforme de la magistrature voté par la Chambre et d'y substituer un nouveau projet qui serait une véritable réorganisation judiciaire.

LES COMITÉS CLÉRICAUX

On annonce pour le mois de novembre la reprise des réunions du Comité de la défense des libertés religieuses.

Sont toujours à la tête MM. de Mun, Chesnelong, Lucien Brun, etc. MM. GAMBETTA ET TEISSERENC DE BORT On assure qu'un entretien doit avoir lieu cette semaine entre M. Teisserenc de Bort, ex-ambassadeur de la République française à Vienne, et M. Gambetta, qui l'a fait appeler.

INTERPELLATION AMAGAT

M. Amagat, député du Cantal, doit déposer une interpellation au sujet de l'état sanitaire du corps expéditionnaire en Tunisie. Il est probable que cette interpellation, celle de M. des Roys et plusieurs autres, seront réunies en un débat unique auquel on parle même de joindre la discussion relative aux dépenses de l'expédition.

LE GROUPE DE L'EXTRÊME GAUCHE

Le groupe de l'extrême gauche n'est pas encore constitué et n'a pris aucune décision.

ACTES OFFICIELS

Le Journal officiel annonce que M. de Contoully est nommé ministre plénipotentiaire de deuxième classe et envoyé extraordinaire à Mexico, en remplacement de M. Boissy-d'Anglas.

M. Ferrand, consul à Tripoli, est nommé consul général dans le même poste.

M. Lavertujon est nommé consul général à Naples; M. Ordéga, à Anvers; M. Boyard, à Trieste.

M. de Labarre est nommé consul à Saint-Petersbourg.

M. Duhamel est nommé percepteur au 11^e arrondissement.

LES CHOIX DE LA DIRECTION DES CULTES

La direction des cultes continue sa série de choix, bien faits pour provoquer la surprise.

On annonce que M. Capitollier, curé de Saint-Bernard, à la Chapelle, va être nommé coadjuteur de l'évêque de Chartres.

La direction des cultes a nommé à l'épiscopat six membres des congrégations non autorisées. — un correspondant ecclésiastique du Figaro, — le vicaire général de Mgr Mabillo, évêque de Versailles sous l'Assemblée nationale, — un disciple le plus fidèle, — enfin, l'abbé de Trégero, le plus bonapartiste des aumôniers de la flotte.

Et l'on s'tonne après de reculer dans le clergé ce qu'on y sème soi-même.

SUSPENSION D'UN MAIRE

M. le comte B. de Diesbach, ancien député à l'Assemblée nationale, vient d'être suspendu pour deux mois, par le préfet de Pas-de-Calais, de ses fonctions de maire de Coucy-en-Artois, pour avoir porté un toast à madame la comtesse de Chambord, au banquet qui a eu lieu le 29 septembre, à Arras.

INTERPELLATION VIETTE

M. Viette, député du Doubs, déposera, dès la rentrée, une demande d'interpellation sur la manière arbitraire dont le génie militaire traite les populations de la région de Montbéliard, au point de vue de la suppression des voies de communication.

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée ce matin, sous la présidence de M. Grévy. Il s'est occupé des affaires d'Algérie et de Tunisie.

LE CABINET NOIR

Le ministère retarde depuis plusieurs jours la remise des dépêches venant d'Afrique. Plusieurs députés et journalistes émettent l'avis que les informations précises envoyées par eux étant contraires aux nouvelles ministérielles, si semblable état de chose continuait, il démontrerait que le gouvernement tient d'abord à gagner l'opinion par la publication de ses dépêches optimistes, attendant ainsi l'effet des télégrammes impartiaux retardés.

M. GAMBETTA ET LE PERSONNEL

M. Gambetta est décidé à modifier le personnel des hauts fonctionnaires. Les directions des ministères seront confiées désormais à des hommes dévoués à sa politique.

M. SADI-CARNOT

M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics ira dimanche à Evreux (Mayenne), inaugurer deux sections de la ligne d'Orléans à la mer.

ALGÉRIE & TUNIS

Paris, 18 octobre. Le général Fergemol a quitté hier Tebessa et a pénétré sur le territoire tunisien par la frontière d'El-Meridj. Au même moment, le général Sausser a quitté Tunis, marchant sur Zaghouan, puis sur Kairouan, avec le général Sabatier.

Dans la vallée de la Medjerda, la tranquillité est rétablie. Les gares de la ligne de Ghardimaou à Tunis sont occupées militairement, de façon à prévenir le retour de faits semblables à ceux dont l'Oued-Zargua fut le théâtre.

Ali-Bey continue à être maître de Testour. Il vient encore de battre les insurgés. En somme, la situation est très bonne et autre que ne la faisaient prévoir les derniers événements.

Nous avons maintenant en Tunisie ce qui avait manqué jusqu'à ce jour: une direction unique, un général en chef.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— Et si je m'adresse à vous, monsieur Sta-Pi, c'est que j'ai gardé le meilleur souvenir de la ténacité et de l'intelligence dont vous m'avez donné des preuves d'un galbe monumental...

— Monseigneur est trop bon... Je ne suis que juste... Votre pleine cour était tout un poème, et vous avez subi ma passade avec un chic suprême... — Or, l'affaire dont je veux vous entretenir exigeait une adresse exceptionnelle, j'ai tenu à vous retrouver, ne voulant me fier à nul autre qu'à vous...

Le policier marron se bouffissait d'orgueil sous cette avalanche de compliments.

Il répondit néanmoins, avec une feinte modestie:

— En vérité, monseigneur me comble!

VIII

— J'ai ou terriblement de la peine à vous retrouver, monsieur Sta-Pi, reprit Hector.

— Monseigneur est sans doute allé me demander à l'agence Roch et Fumel?

— Où l'on m'a répondu, de fort mauvaise grâce, qu'on ne savait ce que vous étiez devenu... A force de démarches, j'ai découvert deux autres offi-

cines, tant soit peu ténébreuses, où vous n'avez fait que passer... Enfin, hier, j'ai appris que vous étiez entré à l'étude Malpertuis...

— J'y suis depuis huit mois environ... — Et vous êtes content? — Heu!... heu!... on m'apprécie... mais le patron est un rat fini! — En voilà un qui n'attache pas ses chiens avec des andouillettes de Clamecy!

— Bref, je vous tiens, c'est le principal, et nous allons causer vivement, car je suis attendu.

— Je comprendrai monseigneur à demi mot...

— Il ne vous est pas défendu, n'est-ce pas, de vous occuper, en dehors de l'étude, d'une affaire spéciale pouvant vous rapporter de jolis bénéfices? — Cela m'est au contraire absolument interdit, et en contrevenant aux ordres des patrons je risque de perdre ma place... — Mais pour obliger Monseigneur je suis prêt à commettre toutes les contraventions... d'autant qu'il me paraît facile que le patron ne s'en doute pas... — Nous pouvons garder la chose secrète...

— J'y tiens même essentiellement, dit le prince; un mot imprudent suffirait pour donner l'éveil à quelqu'un que je sais bien... — Trop de nerfs à la clef, Geneviève! beaucoup trop de nerfs!... Bonne fille et très drôle, Geneviève, mais jalouse comme un panthère de Java et rageuse à tout casser...

— Cette personne si rageuse est sans doute la favorite de monseigneur?... — hasarda Sta-Pi.

— Oui, favorite en titre et non pas sans partage... — répondit Hector en riant; — c'est une femme qui m'aime d'une façon bien gênante!... — Au moindre soupçon qui lui traverse la cervelle, elle me fait des scènes d'un relief monumental... — Or, elle a des soupçons toute la journée, et la nuit éga-

lement... — Joli crampon, M. Sta-Pi!... — Donc il ne faut pas qu'elle se doute... — Qu'il s'agit d'une intrigue d'amour? — Précisément.

— Voilà qui rentre dans ma spécialité... Les affaires de femmes, c'est mon fort. Vous ne trouveriez quiconque à Paris capable de me dépotter sur l'article... — Parlons un peu de la rivale de mademoiselle Geneviève.

— Une adorable enfant! un épi blond qui me met la tête à l'envers!

— Sage? — Je n'en sais rien... — On le saura... — Mais ça ne doit pas vous inquiéter, — la vertu, voyez-vous, je n'y crois guère.

— Vous êtes sceptique, monsieur Sta-Pi.

— Dame! que voulez-vous, monseigneur, j'ai toujours vu que les plus farouches se laissaient apprivoiser par le papier Garat.

— Je le prodiguerais — La résistance ne sera pas longue. Dans quel champ pousse l'épi blond? — Si je m'en doutais, je n'aurais pas besoin de vous.

— Son nom, du moins? — Je l'ignore.

— Mais enfin, monseigneur, décrivez-la moi, s'il vous plaît.

— Ça, c'est facile. Un ange! — Des cheveux dorés, des yeux bleus, des lèvres de corail, des joues de lys et de roses, une taille de nymphe, comme disaient les classiques.

— Et voilà tout? — Pas de signes particuliers?

— Aucun... visible du moins, hélas! — Alors la tâche est impossible!... — Je n'abourirai pas.

— Pourquoi? — Il y a dans Paris des milliers de jeunes filles blondes et jolies. — Celle-là est la plus belle de toutes!

— A vos yeux, monseigneur, et sans doute en réalité; mais je ne puis faire défilé une à une devant vous les aimables personnes qui répondent au signalement.

— Vous n'en aurez pas besoin... Je vais vous la montrer...

Le policier marron regarda M. de Castel-Vivant d'un air ahuri.

— Me la montrer? — répéta-t-il. — Parfaitement.

Hector prit dans sa poche un petit portefeuille, et tira de ce portefeuille un petit portrait qu'il mit sous les yeux de Sta-Pi.

— Un portrait-carte! — s'écria ce dernier.

— Est-il assez réussi! — Regardez-moi ce galbe! — ces yeux! ces lèvres! cette tournure! — Croyez-vous que j'exagérerais tout à l'heure?

— Ma foi, non! — murmura Picollet avec un réel enthousiasme, de la demoiselle est un vrai morceau de prince!

— Maintenant que vous la connaissez, vous la trouverez sans peine, n'est-ce pas? — Un si radieux visage ne saurait échapper à vos recherches...

— Le visage ne me servirait absolument à rien, monseigneur... Le moyen d'aller de porte en porte exhiber la carte et demander à chaque concierge: « Avez-vous ça dans votre immeuble? » Mais le nom du photographe me guidera...

— Bravo! très bien!... Ça, c'est une idée!... Je n'y avais point songé, moi! Le photographe doit savoir où demeure la merveille dont il a reproduit les traits... Il vous donnera ou vous vendra l'adresse, et alors...

— Oh! n'allons pas si vite... — interrompit Stanislas Picollet. — Quand le nid de la belle nous sera connu, nous aviserons... — Monseigneur me permet-il de lui adresser une question?

— Certes!

— Que lui auriez-vous dit?

— Ceci, tout simplement: — Je suis le prince de Castel-Vivant; — j'ai douze millions; — je vous adore... — ou peut-on vous voir? —

— Sta-Pi approuva de la tête.

— Court, mais bien rédigé... — murmura-t-il. — Prince et douze millions!... c'est ça qui donne des chances à un homme!...

Il soupira et poursuivit:

— Je n'eus pas le temps de l'adorer... — Une seconde jeune fille, qui m'aurait semblé jolir en toute autre occurrence, accourait de je ne sais où, prenait mon inconnue dans ses bras et l'inondait de baisers avec de petits cris joyeux... — Sapristi! j'aurais donné pas mal pour être à sa place!... — Interrompre ce tête-à-tête aurait été shoking!... — l'attend, en lorgnant la salle par la porte entrouverte, mais je ne lorgnais que d'un œil et je tournais l'autre vers les deux amies... — Mon idéal blonde tira de sa poche une enveloppe, et de cette enveloppe exhiba la carte que voici: —

— Trés bien... — Mais la photographie? — ce n'est pas elle qui vous l'a donnée, j'imagine...

— Ce n'est pas elle... c'est le hasard... Un hasard d'un relief étonnant, quoi que la chose au fond soit toute naturelle... — Pendant un entracte je sortis, dans le but apparent d'aller acheter des raisins glacés...

— Au crampon... — murmura Sta-Pi.

— Parfaitement... — Je commençai par me munir de la boîte de raisins pour être en règle, puis je gagnai le couloir des fauteuils espérant voir de plus près la blonde mignonne, et trouver peut-être l'occasion de lui parler car, entre nous, la timidité n'est pas mon défaut dominant... mais il fallait me défier de Geneviève, qui m'aurait fait une scène en plein théâtre, oh! mais, très bien!... — Trop de cachet!... — Comme j'arrivais près de la porte du balcon, cette porte s'ouvrit et mon inconnue sortit, mille fois plus jolie encore qu'elle ne m'était apparue à travers les doubles canons de ma jumelle viennoise à douze verres... J'allais bondir à sa rencontre et lui adresser la parole sous un prétexte quelconque, ou même sans le moindre prétexte...

— Que lui auriez-vous dit?

— Ah! monseigneur, je n'aurais gardé...

— La sonnette annonçant la fin de l'entracte coupa court à l'entretien... — Les jeunes filles se séparèrent... — Lucile regagna sa place, et son amie descendit aux fauteuils d'orchestre...

(A suivre.)

En Russie

La peur des Nihilistes

Saint-Petersbourg, 18 octobre.
L'empereur voulant se soustraire aux menées révolutionnaires, a décidé de s'installer à Gatchina.

Le château impérial de Gatchina a été mis en état de défense. Des canaux d'entourment, des postes de dominion. Des appareils électriques ont été placés sur un donjon.

Le préfet de police a ordonné d'éclairer pendant la nuit à la lumière électrique les palais impériaux, tous les ponts de Saint-Petersbourg et les casernes.

La découverte d'une mine aurait provoqué cette mesure.

La voie ferrée Petersbourg-Gatchina est aussi éclairée à la lumière électrique.

INCENDIE A PHILADELPHIE

Vingt Victimes

Philadelphie, 18 octobre.

Un incendie, dont les conséquences ont été des plus graves, a éclaté dans une filature.

Des ouvriers, surpris par le feu, se sont tués en sautant par les fenêtres.

Une vingtaine ont péri dans les flammes.

Quelques jours auparavant, un incendie considérable a détruit, à New-York, les écuries, les hangars et les bureaux de la Compagnie des tramways.

La perte totale est évaluée à deux millions de dollars.

Plus de deux cents chevaux ont été brûlés, ainsi que les voitures et les fourrages pour l'hiver.

La librairie de M. Dion-Bonicault, estimée 25,000 dollars, est également devenue la proie des flammes.

M. William-H. Vanderboul a perdu pour 55,000 dollars de peinture et d'ouvrages d'art récemment achetés en Europe.

La plus grande partie des objets détruits appartenait à des personnes absentes en ce moment en voyageant à l'étranger.

Pour le service des dépêches
Olivier PAIX.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

DÉPÊCHE FINANCIÈRE

Paris, 18 octobre.

Le marché est agité, la liquidation est laborieuse, et la Bourse, qui avait été très ferme au début, est faible en clôture.

Le 3 0/0 est à 84 65.

Le 5 0/0 descend à 116 90.

L'Espagne extérieure reste à 26 1/2.

L'obligation des Messageries fluviales continue à être demandée par l'épargne aux environs de 288 75.

Le Crédit foncier se maintient très ferme; la tendance sur cette valeur est excellente.

La Foncière de France et d'Algérie a eu des achats suivis. Ce fait s'explique aisément par l'importance qu'acquiert chaque jour cette Compagnie, destinée à rendre les plus grands services aux villes et aux entrepreneurs. Cette Compagnie, qui est une émanation du Crédit foncier, qui possède un important Conseil d'administration, composé d'hommes compétents et éminents, est appuyée par les premiers financiers de notre place. Les cours ont déjà progressé et vont acquiescer une plus grande valeur. On cote aujourd'hui 625.

La Banque transatlantique a été très recherchée à 600. Cette Société complète son réseau d'agences en Amérique, qui donneront de nouveaux débouchés à notre commerce. Depuis le 1^{er} octobre, les Comptoirs maritimes fonctionnent pour le compte de la Banque transatlantique.

Le Crédit général français a conservé une bonne attitude à 800.

La Banque nationale, sur le marché du comptant, est très ferme.

La Société générale financière participe au mouvement de notre marché et cote 392 50 avec des ordres d'achats nombreux.

La Banque de prêts est sans changement aux environs de 625.

Les valeurs industrielles se sont maintenues aux cours acquis précédemment sans grandes variations.

L'action Maître, grâce au bon dividende qu'elle donne cette année, a des demandes suivies et s'avance à 510. Ce titre, mis dès maintenant en portefeuille, donnera en peu de temps une plus-value importante.

On a coté 500 sur les actions de la Société générale des Fournitures militaires; ce mouvement nous paraît ne pas devoir s'arrêter. La dernière assemblée générale a résolu de donner une grande extension à la Société par la fabrication et la vente des objets civils.

L'Alsacien Rhône a un excellent marché; les ordres donnés en Bourse sont nombreux. L'action est à 505, l'obligation à 315 50.

La Société générale de Laiterie est à 670.

La Société nationale des Mines est à 638 25.

Signalons les demandes d'obligations sur l'Hypothèque foncière; ces obligations offrent une grande sûreté de placement à 500 francs 5 0/0.

Nord 2120. — Orléans 1355.

Lettre de M. Bonnet-Duverdier

Jersey, le 9 septembre 1881.

Mon cher Directeur,

Vous avez dû recevoir ma dépêche, vous apprenant que j'étais à Jersey, alors que votre lettre me cherchait à Paris et qu'il m'était impossible d'arriver pour votre premier, numéro grand format.

La première condition pour arriver à temps n'est-elle pas de pouvoir partir à l'heure ?

Pour vous parvenir tardivement, mes félicitations n'en sont d'ailleurs ni moins vives ni moins sincères, et je n'ai pas attendu cette occasion pour vous remercier du concours décisif que le *Réveil Lyonnais* est venu apporter à point au Comité radical élu, au cours de la dernière période électorale.

Le grand succès qui vous a accueilli dès votre apparition ne saurait vous faire défaut pour l'avenir, alors surtout que vous avez pris à tâche de légitimer par la rectitude et la fermeté de votre attitude.

Persévérez dans la voie où vous êtes entré, c'est votre devoir, et la République vraie, celle que nous servons vous et moi, y trouvera son compte.

Sous peine de ne pas répondre à ce que le peuple attend d'elle, l'Assemblée nouvelle doit inaugurer une politique nouvelle. La République ne saurait se passer plus longtemps d'institutions républicaines; les partis monarchiques sont réduits à l'impuissance, puisque le suffrage universel s'est retiré d'eux. C'est le moment de substituer à ce fatras informe de dispositions monarchiques appelées *Lois constitutionnelles*, par l'Assemblée de Versailles une Constitution.

J'entends une Constitution complète, édifiée de toutes pièces, de la base au sommet, par des ouvriers compétents, c'est-à-dire par les membres d'une Assemblée constituante ayant reçu à cet effet mandat spécial et défini.

Il va de soi que la Constitution ainsi élaborée devra recevoir la sanction suprême du seul souverain : le Peuple.

Ainsi comprise, l'œuvre des républicains se simplifie et la tâche de chacun devient facile.

Votre rôle est d'y précéder et d'y appeler les mandataires que le peuple vient de se donner. Alors auront disparu les mesquines questions de personnes qui nous divisent pour faire place aux questions de principes qui doivent nous unir.

L'extrême-gauche, par un acte auquel je me suis associé, a déjà pris position; ne nous dissimulons pas, toutefois, que des manifestations sont insuffisantes à l'heure actuelle.

Ce que le peuple attend de nous, ce sont des œuvres.

Recevez mes plus cordiales poignées de main.

BONNET-DUVERDIER

BULLETIN MILITAIRE

SUPPLÉMENTS DES PENSIONS MILITAIRES

Les suppléments de pension alloués par la loi du 18 août dernier étant payés sous déduction des sommes reçues en 1881 à titre de subvention, une note récente informe les officiers retraités d'après le tarif de la loi du 25 juin 1861 et qui n'ont pas touché en 1881 de subvention du ministère de la guerre, qu'ils doivent en justifier par un certificat qui leur sera délivré sur leur demande. (*Bureau des pensions et secours.*)

A cette occasion, il convient de faire observer que la subvention instituée par la loi du 22 juin 1878 a figuré pour la première fois au budget de 1879, qu'elle a toujours été payée au commencement de chaque année, et que la dernière, de 170 francs, s'appliquait à l'exercice 1881.

Cette somme de 170 francs doit donc être précomptée sur les arrangements de supplément de pension échus au 1^{er} septembre.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Un emploi de professeur de chimie se trouvant en ce moment vacant à l'école polytechnique, les candidats à cet emploi doivent faire parvenir leur demande à M. le général commandant l'école, pour le 5 novembre prochain au plus tard.

Cette demande doit être accompagnée du relevé des titres scientifiques du candidat.

ÉCOLE D'APPLICATION DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE

Un concours sera ouvert le 10 novembre prochain, à neuf heures, au dépôt central de l'artillerie, à Paris, 1, Saint-Thomas-d'Aquin, pour un emploi de professeur adjoint du cours d'allemand à l'école d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau.

Ne seront admis au concours que les officiers de toutes armes du grade de sous-lieutenant, de lieutenant ou de capitaine. Les candidats de ce dernier grade devront avoir été nommés postérieurement au 23 avril 1872 afin d'être moins anciens que le professeur titulaire.

Les officiers qui désireraient prendre part au concours devront se faire inscrire à la direction du matériel du dépôt central de l'artillerie jusqu'au 9 novembre inclusivement.

MM. les généraux commandant les corps d'armée feront délivrer à ces officiers, et sur leur demande, des feuilles de route avec indemnité simple pour se rendre à Paris à l'époque indiquée.

Commandant A...

LA MANUFACTURE DES TABACS

Caisse de Prévoyance

On vient de nous informer d'un fait qui a tout lieu de nous surprendre.

La Caisse de prévoyance des travailleurs de la Manufacture des tabacs a été autorisée et est aujourd'hui en plein fonctionnement, bien qu'elle ne soit encore qu'à son début.

Cette caisse de prévoyance doit pouvoir à son matériel absolument complet elle Pentend et doit évidemment avoir le droit de fonctionner comme elle le juge convenable.

Il paraît cependant que les bols affectés aux cueillettes ont eu le don d'émouvoir quelques inspecteurs et employés

de la manufacture : que, toutefois, ils ont craint d'ordonner le retrait de ces bols, sans donner un motif plausible.

Ils ont pris pour prétexte que des querelles pouvaient résulter au sujet de ces récipients, entre les ouvriers qui ne font pas partie de la caisse de prévoyance et les adhérents à cette société; finalement des ordres ont été donnés, notamment dans l'atelier des citoyens, pour que les bols disparaissent.

Pourquoi cette vexation toute gratuite ?

Ces bols? évidemment non. Nous les avons vus; ils sont opaques, ornés de deux drapeaux aux couleurs nationales disposés en trophée et au milieu on lit en lettres d'or: Vive la France.

Rien ne peut donc justifier cette mesure.

De nombreuses protestations nous arrivent à ce sujet, nous ne pouvons que nous associer à ces protestations que nous croyons très légitimes et nous pensons que les autorités de la manufacture reviendront sur leur décision, ce ne sera que justice.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 18 octobre, 4 heures soir.

Les hautes pressions se déplacent lentement vers le Nord de l'Europe et le baromètre est en baisse sur les îles Britanniques et la France.

Les troubles signalés hier se rapprochent des côtes.

Probable : Beau temps, brouillards le matin.

Vu et approuvé :
Le directeur de l'Observatoire,
ANDRÉ.

Expériences de Chasse-corps

Pour nos Tramways

Le *Réveil Lyonnais*, toujours à l'affût de ce qui peut intéresser ses lecteurs, a eu la bonne fortune d'assister, hier, aux épreuves des systèmes de *chasse-corps* que la Compagnie des tramways avait à présenter à l'examen de la commission nommée à cet effet, par un arrêté de M. le maire de Lyon en date du 14 octobre courant.

Ces épreuves ont eu lieu de huit heures et demie à dix heures du matin, sur la partie du boulevard des Hironnelles comprise entre le cours de Broches et la grande rue de la Guillotière.

La commission, composée de :
MM. Chéron et Dubois, adjoints au maire de Lyon;

Barbier, constructeur-mécanicien;
Domengel, ingénieur en chef de la voirie municipale;
Lacassagne, professeur à la faculté de médecine;
Marchegay, ingénieur civil;
Poncet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu,

s'est rendue sur les lieux au moyen de deux omnibus-tramways que la Compagnie avait mis à sa disposition et qui sont partis de la rue de la Barre vers huit heures.

Nous avons, en outre, remarqué la présence, à ces expériences, de M. Mathieu, directeur-administrateur de la compagnie; de M. nos, président de la compagnie; de M. le Maître de Lyon et de son chef de cabinet, M. Bonnet; de M. Lamy, administrateur et de M. Delettrez, ingénieur-constructeur, à Paris.

Deux systèmes de *chasse-corps* étaient présentés. Le premier de ces systèmes est dû à M. Marsillon, qui en est l'inventeur breveté. Il a été adopté par la compagnie des Tramways de Lille; le second, bien plus simple, est appliqué aux tramways de Paris.

Le système marsillon se compose d'une plaque en tôle arrondie, sorte de cuirasse, placée devant chaque roue et extérieurement à l'avant et à l'arrière du véhicule; ces plaques sont reliées par une galerie en fer, à claire-voie. A l'intérieur, et entre chaque roue, se trouve fixée une autre plaque arrondie du même métal; mais d'une dimension plus faible.

Le premier de ces cuirasses est presque verticale; un ressort à boudin est adapté par derrière de façon à permettre, au premier choc, d'amortir le coup.

Ce système a, selon nous, le grave inconvénient de n'être pas suffisamment flexible, de sorte que l'amortissement est presque nul; de plus, la position verticale qui lui est donnée, plutôt que de chasser en dehors le corps qu'il rencontre, l'acrocheroie la plupart du temps, et l'effet malheureux que produirait la roue se produit plus gravement entre le *chasse-corps* et le sol.

D'autre part, si l'on échappe à cette première prise, les vêtements peuvent être saisis par le flanc du *chasse-corps* de la roue de derrière et traîner ainsi la victime jusqu'au moment de l'arrêt de la voiture.

Le second système est plus simple et semble plus pratique; il se compose d'une palette en bois, inclinée à 30 degrés, disposée de la même manière que le système Marsillon. Cette palette est, de plus, légèrement tournée face en dehors.

Un simple ressort, placé en arrière, la rend plus flexible et, enfin, un taquet venant buter contre la roue permet à celle-ci, dans son mouvement de rotation, de donner une nouvelle impulsion en avant à la palette et de repousser plus efficacement l'obstacle qu'il rencontre.

Quant à l'inconvénient signalé plus haut, qui est qu'il concerne le *chasse-corps* de la roue de derrière du système Marsillon, celui qui nous occupe a le grand avantage de pouvoir se relever de bas en haut au moyen d'une charnière et, par conséquent, de ne rien accrocher.

Entre ces deux palettes, et extérieurement, se trouve une entresoie en tout semblable à celle du système Marsillon, et c'est tout.

Bien que ce dispositif à palettes paraisse préférable au système Marsillon, nous ne dirons pas qu'il est irréprochable.

En effet, et ceci suit dit sans chercher à préjuger de la décision qui sera prise par la commission, nous pensons que le système à palettes inclinées doit être mis en usage à Lyon, à la condition, toutefois, qu'il ce système recevra les perfectionnements suivants :

1^o Prononcer davantage l'inclinaison des palettes;

2^o Garnir de panneaux pleins les galeries;

3^o Et, enfin, établir une seconde entresoie munie à chaque extrémité d'un petit *chasse-corps* entre chaque roue, à l'intérieur et dans le sens longitudinal.

Cette modeste appréciation nous est suggérée par les résultats des expériences faites hier, à l'aide de mannequins représentant approximativement la forme et le poids moyen d'un homme.

Les victimes ont été grièvement atteintes; mais le seul a coulé.

Les résultats ont été concluants et nous nous plaisions à espérer que la décision de la commission mettrait désormais le public à l'abri, sinon de tout danger, du moins, d'accidents par trop graves.

V. MUNIER.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

Inauguration officielle

C'est hier qu'avait lieu l'inauguration si impatientement attendue du théâtre des Célestins. Dès sept heures une foule nombreuse en encombra les abords.

Un soupir de satisfaction sortait de toutes les poitrines et le mot *enfin!* était sur toutes les lèvres.

C'est qu'à Lyon le théâtre des Célestins est un besoin, une chose qu'on croirait nécessaire à la vie publique, un divertissement dont on ne peut se passer. Nos pères ont ri et pleuré dans l'ancien théâtre, nous ferons comme eux dans le nouveau et nos fils suivront nos traditions.

A tort ou à raison, les uns ont attribué à la malveillance, les autres à la négligence, le dernier sinistre qui vient de nous priver, pendant près de deux ans, de notre seconde scène. Que ce soit l'une ou l'autre de ces deux causes, que ce soit même à un de ces accidents funestes qu'on ne peut prévoir, que nous ayons dû la perte de ce théâtre, il importe qu'une surveillance sévère et efficacement dirigée ait raison de tout cela. La leçon aura été rude, qu'elle soit profitable.

Bref, aujourd'hui, la municipalité et les capitaux des contribuables nous ont rendu notre théâtre tout pimpant neuf, plus coquet que jamais; avec les mêmes agréments et inconvénients que précédemment, il est vrai, mais en somme très convenable et fort suffisant pour notre ville.

Le quartier des Célestins était donc en fête hier dans la soirée; deux établissements avaient illuminé et une foule nombreuse se pressait dans le théâtre.

Toutes les autorités de la ville s'étaient fait un devoir d'assister à l'ouverture officielle du théâtre, comme elles avaient assisté à la répétition générale samedi dernier.

M. le préfet Oustry et M. Gailleton, maire de la ville occupaient leur loge respective; aux fauteuils d'orchestre on remarquait la présence des divers membres de nos corps élus.

L'orchestre public était fort brillant et les fêtés, fervents spectateurs du puillier, signalaient leur présence par leurs lazzi habituels et leurs interpellations d'un bout de la salle à l'autre.

La représentation a été très remarquable. Au lever du rideau, notre excellent orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de son admirable chef M. A. Luigini, a joué d'une façon superbe notre hymne national, la *Marseillaise* qui a été couvert d'applaudissements et bis.

L'interprétation de l'ouverture de *Guillaume Tell* a été également très applaudie et a valu une longue ovation à M. Luigini et à son vaillant orchestre.

Le *Luthier de Crémone* a été fort bien rendu par MM. Gerbert, Dalbert et M^{lle} Bernhardt.

Quelques poésies de notre sympathique poète lyonnais Joseph Soulay ont servi d'intermède et enfin la représentation s'est terminée par le *Voyage d'agrément*, gaillardement enlevé par tous ses interprètes.

Le public s'est retiré, on ne peut plus satisfait de cette première soirée, se promettant de revenir souvent savourer le charmant répertoire de notre théâtre dramatique et donner bientôt son appréciation et son jugement sur les artistes composant la troupe.

J. DAVERNY.

Le grand concert annuel de l'Harmonie chorale de Lyon, aura lieu dimanche prochain à une heure, dans la salle du Casino.

Parmi les artistes qui ont promis leur concours on cite M^{lle} Duperron, ex-artiste du Théâtre Lyrique; Mme Esther, MM. Salsier, Forest, basse; Lacomme, baryton; Bay, violoniste; Coulon, flûtiste; Jules Rodert, pianiste.

SPECTACLES DU 19 OCTOBRE 1881

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — *La Fille du Régiment*, opéra-comique.

Maitre Pathelin, opéra-comique.

Théâtre des Célestins

8 h. — *Le Luthier de Crémone*.

Un Voyage d'agrément, comédie.

Théâtre Bellecour

7 h. 1/2. — *Les Mystères de Paris*, drame

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

CHRONIQUE LOCALE

Le Chemin de fer de Sathonay à Trévoux

Les travaux de construction de la ligne du chemin de fer de Sathonay à Trévoux sont poussés avec une activité telle que la compagnie pense pouvoir inaugurer au commencement de l'année prochaine.

Voici venir la mauvaise saison et les maçonneries sont presque terminées; il ne reste donc qu'à achever les terrassements, à poser les rails et à placer les traverses et les tabliers métalliques des quatre viaducs qui sont situés entre Sathonay et Rochetaillée.

A partir de ce dernier point jusqu'à Trévoux la voie, qui se trouve à peu près en plaine, est posée et tous les bâtiments sont recouverts.

Nous souhaitons que l'hiver ne soit pas trop rigoureux et que la compagnie puisse mettre à exécution son projet d'ouverture de la ligne au public dès les premiers beaux jours de l'année 1882.

Le barrage de la Mulatière étant terminé, il serait question d'apporter une modification dans le service des *Mouches* allant de Perrache à la Saulée d'Oullins.

Le ponton d'Oullins serait supprimé; celui de la Mulatière serait maintenu comme dernier débarcadère et il en serait créé deux autres, un sur le cours Rambaud et l'autre sur le quai des Étroits.

Le préfet du Rhône a l'honneur d'informer MM. les architectes du département, qu'en suite d'un décret du 10 octobre courant, il sera ouvert le 1^{er} février 1882, à l'école des Beaux-Arts de Paris, une exposition de projets d'édifices scolaires, avec primes de 10,000 fr. à 500 fr.

Les intéressés pourront prendre connaissance des dispositions spéciales de ce décret, à la préfecture du Rhône, 3^{ème} division.

La démocratie de l'Arbresle, vient de faire une perte sensible en la personne de M. Jean-Louis Tholin, un citoyen dont le dévouement à la République était connu de tous.

M. Tholin, avant l'honneur d'être élu membre du conseil municipal de l'Arbresle.

Ses funérailles civiles auront lieu demain jeudi, à 10 heures du matin.

Un journal du matin publie l'entrefilet suivant :

INFANTICIDE A ECULLY

Un journal du matin prétend qu'aucune descente de justice n'a eu lieu à Ecully.

Cette déclaration est absolument erronée. Une députation judiciaire s'est parfaitement rendue à la Demi-Lune et de là à Ecully, et a interrogé M. le brigadier de gendarmerie, le garde champêtre de la localité et les fils Jandrot.

L'enquête si habilement commencée par M. le brigadier de la Demi-Lune n'a pas encore amené de résultat, mais on espère prochainement découvrir les coupables.

Malgré l'assertion de notre confrère, nous persistons à affirmer qu'aucune descente de justice n'a eu lieu à Ecully; quelques gardiens de la paix seulement ont été envoyés pour la levée de corps.

Nous demandons à notre confrère le nom du magistrat qui a présidé à cette pseudo descente de justice ?

Un douloureux accident s'est produit hier soir, à 5 heures, dans le quartier Saint-Clair.

Un ouvrier teinturier de la maison Drevon, le nommé Méra était monté sur une voiture de charbon lorsque, arrivée à hauteur du n^o 20 de la Grande-Rue, la voiture ayant tourné brusquement pour laisser la voie libre à un tramway, un choc se produisit. Méra roula sous les pieds des chevaux, et la voiture lui passa sur le corps.

Relevé immédiatement, Méra a été transporté à son domicile, cours d'Herbouville, 60.

Son état est des plus graves et l'on conserve peu d'espoir de le sauver.

Lundi, à deux heures du matin, un violent incendie a éclaté dans l'écurie de M. Mitton, aubergiste, 35, rue de Bourgogne, à Vaise.

Quatre chevaux et un mouton, asphyxiés par la fumée, n'ont pu être retirés à temps et ont péri dans les flammes.

Un break, une vieille voiture et des harnais ont été également la proie de l'incendie.

Les pompiers accourus sur les lieux du sinistre, après avoir fait la part du feu, ont dû prendre des mesures pour préserver les maisons voisines.

Les pertes s'élèvent à 10,000 francs environ et sont couvertes en partie par une Compagnie d'assurances.

On ne connaît pas encore les causes de ce sinistre.

Le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 55 ans environ, vêtu d'une chemise en coton, d'un pantalon et d'un gilet noirs, d'un caleçon coton et de chaussettes en laine grise, a été retiré du Rhône, sur la commune de St-Pierre-de-Boeuf.

D'après les constatations faites par M. le docteur Poncet, il résulte que la mort doit être attribuée à un accident ou à un suicide.

Le corps a été inhumé dans le cimetière communal.

Un ouvrier menuisier du nom de Croizet Jean, a profité de son séjour chez le sieur Lépicier, maître-menuisier, rue St-Louis, pour lui dérober 30 vieilles serrures.

Arrêté sur la plainte de ce dernier, Croizet Jean a encore aggravé sa situation en faisant rébellion et en injuriant les agents de la force publique.

Il aura donc à répondre d'un triple délit.

Le sieur Croizet doit aimer le cumul :

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

L'Arbresle. — Une quête faite au bal du retour de la classe 1876 pour le Sou des Ecoles laïques et communales de l'Arbresle a produit 63 fr. 50.

ISÈRE

COMMISSION DU THÉÂTRE

Grenoble. — M. Dureau a été chargé par M. le maire de préparer un projet de création d'un orchestre municipal qui serait mis à la disposition du directeur du théâtre pendant la saison théâtrale et servirait aussi à l'audition des chefs-d'œuvre de l'art dans les matinées musicales et des concerts spéciaux.

Ce projet doit être le point de départ et le principal élément d'études sur cette question qui intéresse au plus haut degré l'avenir de l'art musical à Grenoble. M. le maire a demandé que le travail de M. Dureau fût soumis à l'examen le plus sérieux dans le sein de la commission, le rapport émanant d'elle, à la suite de cet examen, devant être soumis, avec ses conclusions, à l'appréciation du Conseil municipal.

Une sous-commission est nommée pour l'étude du consciencieux travail de M. Dureau. Elle se compose de MM. Gruyer, Vessillier, Piollet, Duprey et Welche.

Comité de l'Alliance républicaine

La commission exécutive de l'Alliance républicaine a cru devoir répondre pour le rectifier au passage de la lettre de M. Max, parue le 13 courant, qui tendait à faire croire que le programme politique était le même pour les deux comités lyonnais.

Dans une seconde lettre, publiée le 15 dans le Progrès, M. Max dit maintenir ses affirmations; libre à lui, nous n'avons pas à le convaincre. Notre réponse était pour les électeurs; c'est encore pour eux que nous répondons aujourd'hui pour rectifier l'erreur malveillante à notre égard, glissée dans sa dernière lettre.

M. Max dit « que le Comité de l'Alliance répond, non à la proposition de conciliation qui lui était faite ». M. Max a mal lu notre lettre nous n'avons pas répondu à cette proposition parce par lui et nous n'avions pas à y répondre. Si toutefois une proposition de ce genre était faite par le Comité central, les groupes de l'Alliance seraient appelés à l'étudier et la commission exécutive rendra compte de leurs décisions à qui de droit.

En terminant, nous dirons à M. Max que nous n'avons pas d'aigle, et nous n'en cherchons pas; il nous suffit de trouver des hommes qui exécutent fidèlement le mandat donné.

La Commission ne répondra plus à M. Max, personnalité n'appartenant à aucune organisation.

Pour la Commission exécutive: Berthier. — Rabas. — Pecclet. — Charvet. — Glappe. — Couzon fils. — Brès.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Marché de Paris du 18 octobre 1881.

Table with market prices for various goods like flour, oil, and sugar. Columns include item names and prices.

Table with market prices for refined and white sugar. Columns include item names and prices.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

PAS-DE-CHANGE

Histoire d'un Enfant perdu

(Suite) — La délivrance? fit le Prince étonné. — Oui, répondit Pas-de-Change. Ecoutez... tous les blancs ne sont pas méchants, comme les hommes de cet infâme navire. En Europe, il y a des lois qui protègent le faible contre le fort, qui châtient le coupable et récompensent l'honnête homme. Le honnête trafic que fait le capitaine est défendu sous peine de mort. Si le navire sur lequel nous sommes était capturé par un vaisseau de guerre d'une nation européenne, l'équipage serait pendu, les noirs seraient rendus à la liberté.

SUCRES RAFFINÉS. — 83°.

Table with refined sugar prices. Columns include item names and prices.

BOURSE DE PARIS

Table with Paris stock market prices. Columns include item names and prices.

BOURSE DE LYON

Table with Lyon stock market prices. Columns include item names and prices.

DERNIÈRE HEURE

CANONS FORMIDABLES

Paris, 18 octobre. L'administration de la guerre a commandé à la fonderie de Ruelle quatre canons de 12,000 kilogrammes chacun.

SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES

Paris, 18 octobre. Si la Chambre ne résout pas la question religieuse, un vaste pétitionnement sera organisé, réclamant énergiquement la suppression du budget des cultes.

MEETING RADICAL A TOURS

Paris, 18 octobre. Dimanche prochain, un grand meeting radical aura lieu à Tours.

UN GRAND-DUC INTERNÉ

Saint-Petersbourg, 18 octobre. Le grand-duc Nicolas Constantinowitch sera interné à Perpétuité à Tackend.

LES DOSSIERS DES ÉLECTIONS

Paris, 18 octobre. Les dossiers des élections ont été envoyés au Palais-Bourbon, afin d'être distribués aux commissions de validation.

En Tunisie

Tunis, 18 octobre. La colonne Fergemol forte de 3,000 hommes se dirige dans le Djérid.

PETITE BOURSE DE PARIS

Table with Paris stock market prices. Columns include item names and prices.

L'IMPOT SUR LES BOISSONS

Monsieur le directeur du journal le Réveil Lyonnais. Permettez-moi, je vous prie, d'avoir recours à votre vaillante feuille pour répondre à une lettre, adressée à la Chambre des députés, par la Chambre syndicale des commerçants en gros des vins, spiritueux et liqueurs de la ville de Lyon et qui a paru dans l'Echo lyonnais le dimanche 16 octobre.

Cette lettre est accompagnée d'un projet de loi, qui soi-disant, doit réformer l'impôt sur les boissons. Il est impossible de rêver une épître où les droits de quelques-uns soient défendus avec plus de chaleur et d'esprit que cette lettre, qui, nous l'espérons, n'aura aucun poids vis-à-vis de députés républicains.

Sous prétexte de réformes, on se contente de prendre ce qui est à gauche pour le placer à droite et ensuite on est satisfait. On revenait, avec tout le monde, que l'impôt sur les boissons est un impôt inique, comme tous les impôts indirects, et on se donne la peine de délibérer et d'écrire aux députés afin qu'ils maintiennent le statu quo.

Malheureusement on est que trop tenté à croire que c'est ce mode qui plait le mieux à nos honorables, car ce leur permet de discuter sans frais d'imagination. On présente des commissions qui ne sont que des commissions qui ne font que faire du papier, et puis, à la tribune, on cause beaucoup et on conclut que les choses étant au plus mal pour l'intérêt des prolétaires il faut conserver le statu quo.

Si nous avons bien lu le projet en question, il se résume dans l'amélioration de la situation du débitant de campagne en supprimant l'exercice. Tout le monde sait, et la régie mieux que personne, que le débitant de campagne est très peu gêné par l'exercice et qu'il s'en fait à merveille s'exonérer des droits de débit, donc, cette amélioration n'a pas la valeur que veut lui attribuer la chambre syndicale en question.

Quant aux débitants des villes, on s'est bien gardé d'en parler, et pour cause. Il nous semble cependant que ceux-ci sont bien aussi intéressés que ceux des campagnes, et que leur intérêt exige que l'on s'en occupe.

Eh bien non, on n'en parle pas. Au peuple des villes qui est pressuré par cette multiplicité d'impôts indirects, à s'occuper de la question, car il n'y a que celui qui souffre qui peut trouver le remède.

L'exercice et la régie sont deux parasites qui sucent le plus pur du sang des travailleurs.

Le projet en question ne demande la suppression ni de l'un ni de l'autre, il apporte un palliatif plus nuisible qu'utile, car il est avéré que les demi-réformes sont autant d'entraves qui retardent les solutions radicales.

Si on adoptait une loi dans le sens du projet qui nous occupe, le peuple ne pourrait plus crier, de longtemps, contre cet affreux impôt sur les boissons, sans que nos bourgeois dirigeants lui répondent qu'il n'est jamais content, qu'on sort de visiter cette loi et qu'on ne sait comment faire pour satisfaire cette classe d'exploités qui réclame toujours.

Il faut donc non-seulement réviser la loi de 1816, mais supprimer complètement tous les impôts indirects et les remplacer par un impôt unique sur le capital ou sur le revenu.

Nous savons pourquoi une certaine classe de négociants en gros, veut conserver la régie et l'exercice, nous ne le disons pas, car elle comprendra mieux que qui que ce soit, pour le peu qu'elle veuille étudier ses opérations commerciales, et comparer le nombre d'hectolitres déclarés avec celui d'hectolitres expédiés.

Agrez, monsieur le Directeur, nos remerciements anticipés. (Un groupe de débitants de boissons de Lyon).

SOUSCRIPTIONS

Une collecte pour le Sou des Ecoles, faite à la suite d'un dîner de dix ans, le 17 courant, chez M. Genin, restaurateur à Vaise, a produit la somme de 4 fr. 20, qui a été versée entre les mains du citoyen Gachet.

Variétés

LA PETITE VÉROLE

Les époux Chavaudé avaient été châtainistes en or; un bon métier, avec lequel, il y a vingt ans, un homme scrupuleux faisait rapidement ses affaires. Comme les Chavaudé étaient bien convaincus que le Christ avait dit: « Chacun pour soi et personne pour les autres, » ils avaient mis cette maxime en pratique, et avaient gagné une assez jolie fortune, rente et propriété.

Chavaudé était bête et laid... mais travaillait; son épouse lui ressemblait... bref, ils avaient ce que, pour justifier une réussite qu'on ne s'explique pas, l'on est convenu d'appeler: l'intelligence des affaires.

Leur fonds vendu, ils s'étaient retirés dans leur maison à cour. Ils louaient les logements habitables et occupaient naturellement un logement mansardé au quatrième.

Ah! il faut être franc, c'était une maison bien tenue; dix fois par jour, la Chavaudé était derrière sa concierge et lui disait: — Protègez donc ici! balayez donc là!

Le concierge Ozonne était un ancien apprenti de chez eux, auquel ils avaient fait épouser une ouvrière de la maison; ces braves gens avaient une petite fille. Concierges, ils avaient conservé pour leurs anciens patrons le même respect obéissant et craintif de l'apprenti.

De l'aube à la nuit, les deux courageux travaillaient sans cesse; habitués à souffrir, ils ne se plaignaient jamais. Epuisé de cette vie de travail, atrophié par l'air malsain de la loge d'une vieille maison, Ozonne paya son tribut à l'épидémie régnante, il tomba malade, ces jours derniers; lorsqu'il prit le lit, que le mal d'était pas encore déclaré, la Chavaudé descendit et dit à la concierge: — Tu sais, Catherine, malade ou pas, c'est pas mon affaire, il faut que l'ouvrage de la maison se fasse; fais-toi aider.

La malheureuse ne gagnait pas assez pour prendre une aide; elle se levait le matin avant le jour et travaillait jusqu'à la nuit pleine, pour faire l'ouvrage de son homme. La petite fille gardait la loge.

Il y a quatre jours, M^{me} Chavaudé, en tenue du matin, les yeux hagards, les cheveux dépeignés, hideuse enfin, descendit et dit à la pauvre femme qui balayait l'escalier: — Qu'est-ce qu'on me dit, Catherine?... — Quoi donc, Madame, fit celle-ci tremblante. — Comment, Ozonne a la petite vérole? — Oui, Madame, le médecin l'a dit ce matin.

— Ah! mais! ma fille, tu sais, il ne faut pas qu'il reste ici plus longtemps... mais c'est une maladie qui court... — Non, Madame, c'est pas contagieux. — Je sais ce que je dis... c'est bien assez de vous payer au prix qu'on vous paye... tu ne comptes pas, j'espère, infecter ma maison.

— Mais, Madame, comment faire? — Ah! je te trouve bonne, comment faire? c'est bien facile, tout de suite, l'envoyer à l'hospice. — Oh! fit Catherine suppliante, oh! ne faites pas ça, Madame, il a peur de l'hospice comme tout, je vous en prie, je connais Ozonne, il n'en reviendrait pas.

— J'ai pas à raisonner de tout ça... Je veux qu'il parte d'ici, envoyez chercher des commissionnaires et tout de suite. Résignée, n'ayant jamais su résister à sa patronne, Catherine, tout en larmes, dit: — Oui.

Une heure après, Ozonne était sur une civière portée par deux commissionnaires.

Variétés

LA PETITE VÉROLE

C'étaient deux bons enfants, les Savoyards, des travailleurs incapables de boire dans le seul but de se soûler. Ce qui ne veut pas dire cependant qu'ils étaient ennemis d'un verre de vin, de ce vin rouge qui laisse la marque de son passage sur les lèvres.

Ils portèrent Ozonne à Saint-Louis; on le refusa, il n'y avait plus de place. Comme ils étaient en sueur, ils placèrent la civière sous une porte cochère et entrèrent chez le marchand de vin. L'un dit en s'essuyant: — Eh ben! à marcher comme ça, celui qui ne sue pas, il peut en faire son deuil, il ne suera jamais.

Ils revinrent, endossant le licol, et se haïèrent de partir disant: — Il faut un vent à crever sous cette porte. Ils allèrent à Lariboisière, pas de place, ils burent un coup et se dirigèrent vers l'Hôtel-Dieu. Pas de place encore, ils étaient exténués, les Savoyards, ils burent encore un coup.

Le vent de mars battait les plis des rideaux de la civière, et son froid cruel allait glacer jusqu'aux moelles du moribond. Un commissionnaire se pencha vers lui et demanda: — Avez-vous besoin de quelque chose?... — Oui, fit-il en grelottant, remenez-moi à la maison, vite, je suis glacé.

Les commissionnaires obéirent et ramenèrent le malheureux chez lui. Quand la pauvre femme revit la civière, elle eut peur d'un malheur, elle se précipita criant: — Qu'y a-t-il, mon Dieu? Ozonne sentait qu'il était perdu, mais, en voyant cette douleur, ces larmes, il eut le courage de se faire.

Rien, fit-il, ça va mieux, l'air m'a fait du bien, je suis content qu'on n'ait pas trouvé de place. Je vais mieux, Catherine. On recoucha le malheureux et un gai sourire, plein d'espérance, s'éleva sur la figure de Catherine.

Il était tard, la pauvre femme était bien fatiguée; l'émotion, le travail l'avaient épuisée, elle tombait de sommeil et son mari lui dit: — Eteuds-toi près de moi et dors une heure ou deux. L'enfant gardera la loge.

— Mals si tu as besoin de quelque chose pendant ce temps-là? — Je n'ai besoin de rien. La promenade que m'a obligé de faire M^{me} Chavaudé va finir tout ça. Je vais bien, dit-il avec un singulier sourire.

Sa femme ne le vit pas, et, confiante en ses paroles, elle s'étendit sur le devant du lit en disant: Si tu as besoin de quelque chose, ne crains pas de m'éveiller... — Non! Non! Catherine s'endormit en rêvant que son mari était guéri.

Quant Ozonne, entendant la respiration régulière de sa femme fut assuré qu'elle dormait, il eut un indéfinissable sourire et murmura: — Enfin! Il se raidit dans sa couche. Une heure après, ses yeux se rouvrirent, il ne vit plus... puis le râle souleva sa gorge.

Catherine dormait... Vers onze heures, l'actrice du troisième entrant dans son théâtre demanda à la petite fille si elle avait des lettres, puis, entendant les lugubres hoquets du râle: — Mais qu'est-ce qu'on entend donc ici? Avec le beau rire frais et doux des jeunes filles, la petite dit: — Oh! faites pas de bruit, madame A... c'est papa qui dort... il ronfle.

Toute frissonnante d'effroi, l'actrice grimpa vivement chez elle, poursuivit par l'écho de ce ronflement sinistre.

Au milieu de la nuit, Catherine s'éveilla. Plus de lumières, ni dans la loge ni dans l'escalier. Tout était noir et si-

— Est-ce que tu aurais peur, maître Josué? fit le capitaine avec dédain. — C'est la première fois de ma vie, répondit Josué avec une naïve franchise. — Mais enfin tu as peur? — Oui.

— Pourquoi? — Parce que la déveine est sur nous. — Et tu attribues cette déveine à la présence du prince noir à bord? — Oui, dit encore Josué. — Eh bien, dit le capitaine en riant, si demain matin la frégate est toujours à nos trousses... — Que ferez-vous? dit vivement Josué.

— Je prendrai mes pistolets, je brûlerai la cervelle à ce nègre de malheur; et nous le jeterons à la mer; de cette façon, le guignon s'en ira. — Vous ne croyez donc pas à Dieu? répéta Josué. — Je crois que si tu continues à perdre la tête, répondit le capitaine avec son calme habituel, je vais te mettre aux fers, mon camarade.

Josué ne souffla plus. — En attendant, reprit le capitaine, tu vas prendre le commandement jusqu'à minuit; moi, je vais me coucher. Le fanal rouge de la frégate étincelait toujours à l'horizon. Le Fowler avait beau filer vent arrière; toutes voiles dehors, la lumière grandissait, preuve certaine que le négrier était gagné de vitesse.

Le capitaine n'en tourna pas moins le dos à Josué et descendit dans sa cabine. Pas-de-Change disait au Charançon: — Si demain matin le prince Adomo est encore à bord, il est perdu! — Comment le sauver? demanda le Charançon. — Si tu veux m'aider, nous le sauverons.

BULLETIN OUVRIER

Nous recevons la lettre suivante: Nous venons vous prier d'insérer à la Tribune du travail de votre estimable et bienveillant journal, la protestation suivante: Au nom de la Chambre syndicale des ouvriers Coupeurs, Brocheurs et Gantiers de la ville de Lyon, nous protestons contre les agissements de la Commission exécutive du Bal des Cordonniers, qui sans aucun droit ni autorisation, et malgré nos avertissements, se prévaut du titre de notre corporation dans le but de s'en faire une réclame. Nous croyons donc de notre devoir de dénoncer au public cet acte sans précédent, et cette façon de procéder éhémériste.

Agrez, Citoyen, nos salutations fraternelles. Le secrétaire, Garrido. Le président des syndics, Besseyrias. Les syndics: Oster, Bourdon, Girard, Garet, Berth, Pélicot, Bégin, Gaudin, Laroche, Busy, Basset, Grégoire, Tarpin, Hilaire.

Les affiliés: Tronel (carné), Pays, Verrière, Pasquier. Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie). — Avis aux ouvriers tisseurs: tout spécialement les articles moelles, une réunion-privée aura lieu aujourd'hui, mercredi, 19 courant, à 8 heures du soir, café Ricottier, boulevard de la Croix-Roussé, 433. Le but de cette réunion aura pour objet de désigner une autre maison pour laquelle nous aurons à formuler les mêmes réclamations; car, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, la maison qui a été désignée dans la réunion de samedi comprenant très bien que la résistance serait inutile et ne pourrait que jeter une certaine perturbation dans son commerce acceptera nos tarifs minimum, avant que les ouvriers ne quittent leurs métiers.

Le purgatif le plus agréable est le Thé des Alpes. Nouveauté Jean Cousin. — Petits cahiers d'exercices très élémentaires de dessin à l'usage des commençants. — 13 cahiers variés, franco, 60 cent.

100 Modèles de dessin, très élémentaires et variés, à 5 cent, chaque. 100 Modèles pour tous les genres de dessin, de 5 cent, à 2 fr, chaque. Demander le Catalogue.

Le purgatif le plus agréable est le Thé des Alpes. SUCRES CRISTALLISÉS pour le sucrage des moutons et des vins. E. AUBÉ, 131 r. Montmartre, Paris.

Ces sucres, très riches et purs, conviennent parfaitement pour le sucrage des vendanges. Envoi des prix et échantillons. Le Directeur-Gérant, TOXY LOUP.

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

MONROCO Frères, Éditeurs 3, rue Suger, PARIS Maison spéciale pour les modèles de dessin.

100 Modèles de dessin, très élémentaires et variés, à 5 cent, chaque. 100 Modèles pour tous les genres de dessin, de 5 cent, à 2 fr, chaque. Demander le Catalogue.

Le purgatif le plus agréable est le Thé des Alpes. SUCRES CRISTALLISÉS pour le sucrage des moutons et des vins. E. AUBÉ, 131 r. Montmartre, Paris.

Ces sucres, très riches et purs, conviennent parfaitement pour le sucrage des vendanges. Envoi des prix et échantillons. Le Directeur-Gérant, TOXY LOUP.

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

— Ah! t'es-tu avais cette certitude? — Dame! on verrait... Mais nous avons le temps d'y songer, d'ici à ce que nous soyons dans un port quelconque de l'Amérique du Sud. — Ce n'est pas plus tard, c'est bien tôt, peut-être tout de suite qu'il faudrait songer, dit Pas-de-Change. Je suis comme le lieutenant Josué.

— Tu as ton idée? — Oui, écoute-moi bien. Le capitaine disait tout à l'heure que nous n'étions pas à vingt milles de la côte. — C'est possible. — Eh bien! suppose que cette nuit un des canots du Fowler tombe tout à coup à la mer... — Il faudrait... pour cela lâcher les pontons.

— Bien entendu. Et que toi et moi nous nous sauvions dans le canot... — On s'en aperçoit à l'instant même, dit le Charançon, et on nous coule bas d'un coup de canon. La délivrance dont tu parles consiste à servir de souper aux requins. — Mais si on descend le canot sans bruit à la mer par une nuit bien sombre... — Eh bien! où irons-nous? — Nous gagnerons la côte. — Ou les nègres nous mettront à la broche, dit le Charançon. — Non, dit Pas-de-Change, car nous emmenons avec nous le prince, qui nous protégera.

— Encore une drôle d'idée! dit le Charançon. Après ça, qui sait? — Ainsi tu serais des nôtres? — Peut-être bien... Pas-de-Change lui serra la main: — Silence! dit-il. Et il lui montra le lieutenant qui venait de leur côté.

Mais tout à coup Josué s'arrêta et laissa entendre une exclamation de colère. — Ah! t'es-tu avais cette certitude? — Dame! on verrait... Mais nous avons le temps d'y songer, d'ici à ce que nous soyons dans un port quelconque de l'Amérique du Sud.

— Ce n'est pas plus tard, c'est bien tôt, peut-être tout de suite qu'il faudrait songer, dit Pas-de-Change. Je suis comme le lieutenant Josué. — Tu as ton idée? — Oui, écoute-moi bien. Le capitaine disait tout à l'heure que nous n'étions pas à vingt milles de la côte. — C'est possible. — Eh bien! suppose que cette nuit un des canots du Fowler tombe tout à coup à la mer... — Il faudrait... pour cela lâcher les pontons.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BEATRANE, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZADE et DALOZ, 41, rue d'Algérie. — Pharmacie St POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix: 2 fr. 50 cent.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis sept heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS ET ENFANTS

Ouverture le 22 Octobre 1881, à 4 h. du soir

GRAND CAFÉ

Rue Nationale et Place de l'Hôtel-de-Ville ROANNE

GRANDIOSE ET BELLE INSTALLATION

Le GRAND CAFÉ recevra les journaux républicains, scientifiques, littéraires et illustrés suivants:

Le Journal officiel de la République française, Le Temps, La Justice, Le Gil-Blas, La Liberté, Le Figaro, Le Salut public, Le Réveil Lyonnais, L'Union républicaine, Le Journal de Roanne, L'Avvenir Roannais, Le Moniteur de l'Armée, Le Charivari, L'Illustration, Le Journal amusant, Le Journal pour rire, L'Acclimatation. — Le Bulletin, Le Littre, L'Annuaire militaire.

Le GRAND CAFÉ donne un libre accès à toutes les classes de la société, et toutes seront reçues avec le même empressement. MM. les voyageurs trouveront le même accueil bienveillant.

Nota. — Le GRAND CAFÉ ne sera sous le fait d'aucune consigne militaire.

Louis ROZIER prie les nombreux visiteurs qui viennent voir son nouvel établissement de ne pas se formaliser de la rigueur qui clora les portes jusqu'au jour de l'ouverture.

ENVOI GRATIS & A TOUT LE MONDE

de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infail-
lible pour guérir en secret et à peu de frais, les écoulements
récents et les plus invétérés. — Ecrire à EYMIN, à Vienna
(Isère). Il répond par retour du courrier.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

LYON: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Républicain de la Loire. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienna: Journal de Vienna.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.

Macon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire.

Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.

Trévoux: Journal.

Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

IL A ÉTÉ TROUVÉ

Par toutes les Personnes qui ont employé le SIROP PECTORAL AU MIEL de la PHARMACIE MODERNE de LYON, que ce Sirop était le meilleur et le moins cher de tous les pectoraux connus. C'est par milliers qu'il faut compter les guérisons opérées par ce bienfaisant Sirop! Les rhumes les plus persistants, les entarrhes les plus anciens, les asthmes les plus invétérés, les bronchites les plus rebelles, les coqueluches les plus tenaces n'ont pas résisté à ce précieux médicament.

Le Flacon ne coûte que 2 francs

Seul Dépôt à Lyon: à la

PHARMACIE MODERNE DE LYON

LYON — 5, Rue Sainte-Catherine, 5 — LYON

où il se fabrique en grand

Vente annuelle: 100,000 flacons

DÉPÔTS:

Pharmacie Moncel, à Villefranche. — Combe, à Amplepuis. — Barret, à Bessan. — Bourgeois, à Belleville. — Ollagnier, à Farges. — A Saint-Etienne, Pharmacie centrale, place de l'Hôtel-de-Ville. — Gerby, à Roanne. — Morel, à Charlieu. — Forest, à Rive-de-Giers. — Marion, à Boën. — Sommier, à Le Chambon. — Simon, à St-Chemond. — Chauve, à Montbrison. — Perris, à Firminy. — Matot, à Chazelle-sur-Lyon. — A Grenoble, Pharmacie Chartreuse et Pharmacie Bastid. — Massot, à la Tour-du-Pin. — Mollinier, à Vienna. — Guely, à Crémieu. — Couturier, à Bourgoin. — Auran, à Voiron. — Romanet, à St-Jean-de-Bourny. — A Valence, Couturier, pharmacien, et Grevin, pharm. et droguiste. — Brun, à Montélimar. — Basset, à Romans. — Pellegrin, à St-Vallier. — Mazade, au Bourg-de-Péage. — Charoussel, à Crest. — A Macon, Batillat. — Besson, à Châlons. — A Tournus, dans toutes les pharmacies. — A Avignon, Casimir père, médecin-pharmacien. — Au Puy, pharmacie Nicolas Landry et pharm. Bonnefoux. — A Brioude, Douzot. — A Clermont-Ferrand, Prulière. — Tourmadre, à Issoire. — A Besançon, Bonnet. — Simandre, à Arbois. — Bailly, à Salins. — Ninot, à Saint-Glaude. — A Bourg, pharmacie Emery et pharmacie Picard. — Humel, à Gex. — A Dijon, Gard. — Darcier, à Beaune. — A Privas, Sabatier. — Berger, à Tournon. — A Annecy, Lachenal, et autres pharmacies. — A Rumilly, Berlioz. — Pharmacie Mexog, à Albertville. — SUISSE. — Entrepositaires généraux: MM. Burkel frères, pharmaciens-droguistes, et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bileuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DÉPÔT: Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

L'AVENIR DES FAMILLES

LYON — 61, Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés

- | | |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 5 Margerand, 9, r. du Jardin-des-Plantes, Lyon. | 37635 Mollon, rue St-Pierre, 6, Lyon. |
| 758 Jean Ritton, nég., 21, cours Morand, Lyon. | 38108 Roth, rentier, r. Bourbon, 8, Lyon. |
| 1511 Fournier, 14, rue Confort, Lyon. | 39161 E. Pellatan, rentier à Saint-Louis. |
| 2361 C. Berthet, négociant à Saint-André. | 39914 Traverse, méc. pl. des Carmélites, 3, Lyon. |
| 3017 Lureau, négociant à Rouen. | 40667 Fournier, 14, r. Confort, Lyon. |
| 3770 Mlle Alboussière, 5, pl. Saint-Jean, Lyon. | 41420 Mille, épicière, r. d'Algérie, 22, Lyon. |
| 4523 Mme Jallat, 33, place Bellecour, Lyon. | 42173 E. Allaire, r. de la République, 61, Lyon. |
| 5576 Martel, 81, cours Vitton, Lyon. | 42628 A. Baby, traverse de l'Olivier, 36, Marseille. |
| 6029 Verne d'Arlandes, 48, av. de Noailles, Lyon. | 43670 Marduel, pâtissier, Vienna. |
| 6782 Verne d'Arlandes, 48, av. de Noailles, Lyon. | 44132 Delhieux, rentier, Trévoux. |
| 8288 Léon Diot, rentier, Trévoux. | 45185 Droguez, boucher, 70, r. Duguesclin, Lyon. |
| 9011 Brodet, avoué, Trévoux. | 45983 Velud, boucher, 43, r. Lanterne, Lyon. |
| 9794 Rousselon, 39, rue de la République, Lyon. | 46084 Garnet non à jour. |
| 10547 Du Bourg, 37, rue de la République, Lyon. | 47444 Durieux, 11, pl. Croix-Paquet, Lyon. |
| 11300 Ferry, négociant à Saint-Guilhem. | 49197 Lailoup, serrurier, Trévoux. |
| 12053 Rudy, nég., 4, gr. rue des Feuillants, Lyon. | 49350 J. Cochet, à Charolles. |
| 12806 Boudhuir, 49, cours Morand, Lyon. | 50156 Richard, nég. r. St-Joseph, 5, Lyon. |
| 13550 Perret, épicière, 41, r. des Macchabées, Lyon. | 51200 Richard, nég. r. St-Joseph, 5, Lyon. |
| 14312 Allaire, 61, rue de la République, Lyon. | 51962 J. Frémy, à Romanèche. |
| 15065 Berger, rent., 49, r. de la République, Lyon. | 52715 Mlle Armand, 31, r. du Bœuf, Lyon. |
| 15818 Margerand, 9, r. du Jardin-des-Plantes, Lyon. | 53168 J.-A. Favrot, à Miribel. |
| 16774 Vve Chabert, 30, r. Remparts-d'Ainay, Lyon. | 54224 Marnat, boul., 45, r. de Chartres, Lyon. |
| 17321 Boilet, docteur-médecin, Trévoux. | 54974 Hôtel du Louvre, Avignon. |
| 18077 Lambert, 2, place de la Miséricorde, Lyon. | 55727 Mme Jallat, pl. Bellecour, 33, Lyon. |
| 18830 Allaire, employé, Lyon. | 56180 Mme Jallat, place de Bellecour, 33, Lyon. |
| 19336 Pinet, docteur, r. St-Joseph, 60. | 57233 Soulié, cap. au 112 ^e d'infanterie, Aix. |
| 21088 Bamy, rue de la République, 61, Lyon. | 57986 Moreau, à Bras (Var). |
| 21842 Lamy, à St-Laurent. | 58730 Textor, à Bourg. |
| 22505 E. Audry, rentier, à St-Martin. | 59492 Mlle Arnal, rue Mercière, 80, Lyon. |
| 23348 Anadé, place des Squares, 7, Lyon. | 60245 Daumas, 22, rue Ferrari, Marseille. |
| 24101 Baret, rue de la République, 61, Lyon. | 60908 Farges, épicière, à Brignais. |
| 24854 Margerand, pet. r. des Gloriettes, 16, Lyon. | 61751 Messin, mire-tailleur, 52 ^e de ligne, Grenoble. |
| 25307 Devos, place Morand, 13, Lyon. | 62504 L'abbé Pux, 25, rue Sala, Lyon. |
| 26360 Fabra, cons. d'Esp., c. d'Herbouville, 12, Lyon. | 63257 Pascal Claire, 32, rue Grignan, Marseille. |
| 27413 Silvent, Lyon. | 64763 Papeterie de l'Ain. |
| 27895 Marchal, entrep. 18, r. Croix-Jordan, Lyon. | 64763 Papeterie de l'Ain. |
| 28619 Jourdan, négociant, 1, rue Bourbon, Lyon. | 65546 Papeterie de l'Ain. |
| 30372 O. Laselve, 21, rue d'Algérie, Lyon. | 66280 Allard, recouv. des contr. indirect. à Miribel. |
| 30125 Gleyvod, 43, place Morand, Lyon. | 67022 Mlle Chameux, chem. Mallifaud, Grenoble. |
| 30878 Bron, place Bellecour, 20 Lyon. | 67775 Fontanier, pharmacien, 5, place de la Jo- |
| 31631 Terrot, dir. de la Pharm. contr., Marseille. | lette, Marseille. |
| 32384 Bertrand, dir. de la Soc. Gén. à Châlons-Saône. | 68528 Tivollier, 266, ch. d'Andoume, Marseille. |
| 33137 Fusch, 6, quai d'Occident, Lyon. | 68281 Roux, 35, rue de la Darse, Marseille. |
| 33890 Blondel, notaire à Thoissey. | 70034 Mlle Roux, 126, r. Belle-de-Mai, Marseille. |
| 34643 Destour, négociant à Fresnoy. | 70787 Guilhermet, Châteaufort-de-Gadagne (Vau- |
| 36149 Gerin, av., r. de l'Hôtel-de-Ville, 65, Lyon. | cluse). |
| 36902 C. Allaire, 85, rue de la Darse, Marseille. | 71540 Mlle Marchandise, Sainte-Foy-lès-Lyon. |

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Moricure, plus de Copahu, plus de Cubébe! l'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours.

RAPPORT: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes, atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans: le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.

Ont constaté l'efficacité: les docteurs Solary, Ferrand, Bernard, All-Boulouche-Hachi, etc. — Dépositaire pour le gros, M. PEYRARD, place du Capitole, Toulouse. — Dépôts: chez MM. VIAL, pharmacien rue Bourbon; REVERCHON, pharmacien à la Croix-Rousse; PONCET, pharmacien cours Morand; FAIVRE, place des Terreaux; MAZADE et DALOZ, pharmaciens rue d'Algérie.

MACHINES A COUDRE ET A BRODER

Ventes et Réparations de tous Systèmes Fournitures et Accessoires.

F. REIGNIER

Ex-Mécanicien des Maisons françaises et américaines.

Toutes les Machines vendues ou réparées sont garanties sur facture.

19, cours Lafayette, 49. — LYON

LEÇONS d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

ST-GALMIER (LOIRE) G^{de} SOURCE NOEL

La seule contenant deux litres d'acide carbonique libre ou combiné, par litre d'eau minérale naturelle puisée à la source.

Né pas confondre la Grande SOURCE NOEL avec les autres sources de Saint-Galmier.

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT

Vendez à Lyon, rue de la Préfecture, 8 (entresol), vos bijoux, argenterie, horlogerie, or, argent, meubles, armes de chasse, solde de marchandises, reçus du Mont-de-Piété, etc.

AVIS L'ELIXIR BARBERON

remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguet, 8, rue Thomas-sin, Lyon.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE, MANQUE D'APPETIT MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toute autre cause débilissante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille: 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DÉTAIL: Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 41; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharmacie Basset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just. A Grenoble, pharm. Chatrousse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(société anonyme)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Bourse. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDECHIRABLE, 7 fr. 50

Pony Lacey